Image not found or type unknown

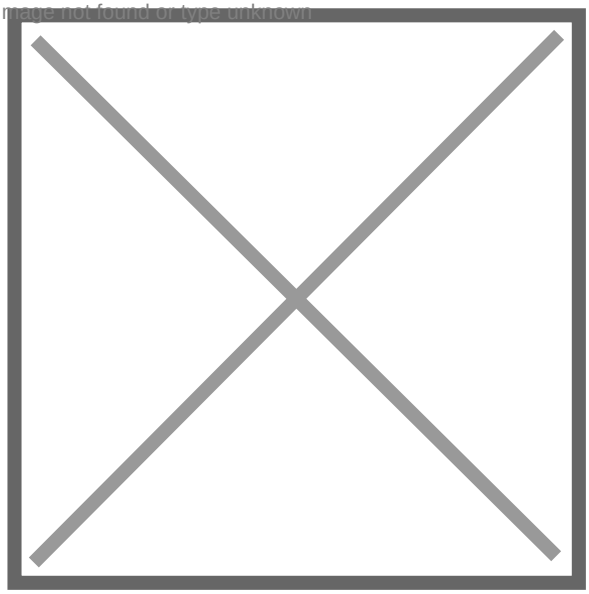

Refus de me donner mon papier d'accident de travaille.

Par **dd999**, le **19/02/2009** à **23:03**

BONJOUR4
je me confie a vous pour ressoudre un probleme d'accident de travaille dont je fais l'objet.
LE 02 12 2008 VERS LES 16heures en manupulant un buffet d'un certain poids je me suis fais tres tres mal au dos et aux niveau du bassin en preparant une commande faite de buffets et de fauteuilles pour un client et je travaillait tout seul a mon poste dde travail.voila ou cela se complique un peu c est que mon contrat ccd allait prendre fin le 05 01 2009 la boite allait mal tout le monde avait la pression par les superieur mais malgres cela on donnait le meilleur de nous meme.bref...

malgres cette douleur j'ai fini cette cmde.ENSUITE J4AI FAIT part de mon probleme a mon de delegue et il d'aller voir ntre chef chose que j'ai mais mon superieur etait en reunion car les commande se faisaient rare.j'ai du attendre son retour pour l'avertir et comme reponse/il m'a ditqu'il n'est pas medecin d'aller voir mon medecin traitant que je n'ai pas temoint.le soir j'ai vu mon medecin qui m'a arreter me disant qu'il devait me donner mon papier d'at.
mon patron a contester mon at a la secu qui ensuite a fait de meme et mon dossier en commission et risque en maladie.En ce moment je suit de seances de kine.aider moi .que faire.

Par **julius**, le **20/02/2009** à **20:41**

Bonsoir,

Vos phrases sont difficilement compréhensibles à la fin , cependant , si je comprends (en gros) la situation ; je vous conseille de faire appel de la décision , de demander à faire vérifier le lieu de travail (et le nombre d'employé) , et de faire demander une copie du nombre d'articles que vous avez du préparer seul.

Ensuite , la décision d'appel vous sera notifiée , et sera irrévocable.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés